

voisins & voisines

Publication gratuite du

**Comité
de Quartier**
Brivazac-Candau



37 avenue de Candau 33600 PESSAC Tél. 06 20 56 74 29 cqbc33@gmail.com

<https://www.quartier-brivazac-candau.fr/>

Rédaction-Mise en Pages : Raphaël Boine - Dominique Burtin - Christian Pujolle - Frédérique Robert - Sabine Veillon -

Illustrations : Damien Bonnard - Severine Genaro

Publicité : Dominique Burtin - Christian Pujolle - Frédérique Robert.

Impression : ACS D Tirage en 1240 ex.

**Mars
2025**

147

Le Mot du Président

L'Assemblée Générale du comité de quartier s'est tenue le samedi 15 février dernier. Si la participation est toujours du même niveau (une cinquantaine de personnes) les forces du nouveau Conseil d'Administration qui a été élu diminuent. Il est un peu décevant qu'une seule habitante du quartier ait souhaité nous rejoindre malgré les appels que nous avons lancés. Les dix-sept voisins et voisines qui se sont engagés doivent donc particulièrement être remerciés pour leur engagement collectif pour le mieux vivre ensemble. Mais je ne peux m'empêcher de penser qu'à Pessac, où des comités de quartier existent depuis plus de 100 ans, où la fédération fêtera ses quatre-vingt-dix ans, un comité qui s'affaiblit, c'est la démocratie qui diminue.

Le mois de mars est là, bientôt le printemps viendra. Avec le printemps, le vide greniers s'installera le dimanche 6 avril sur la Place Chambrelent et l'avenue du Rond-Point. Ce sera ensuite la chasse aux œufs qui se déroulera le jour de Pâques, dimanche 20 avril, au Parc Lavielle malgré les moutons qui se sont installés sur notre aire de cueillette.

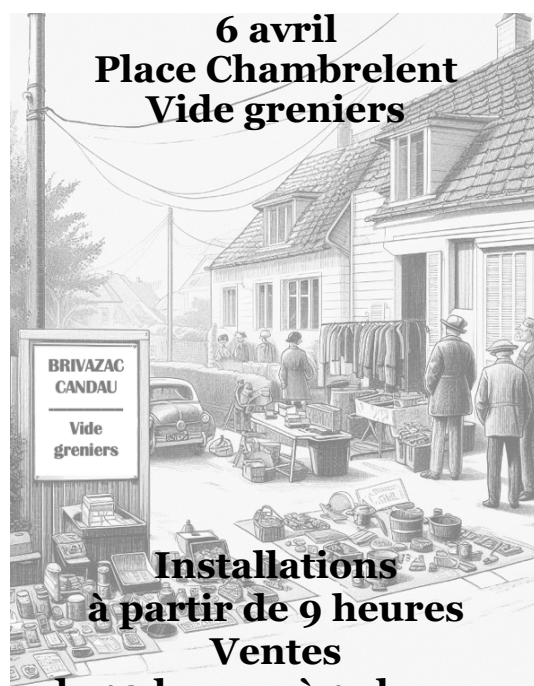
Vous trouverez dans ce numéro toutes les informations utiles pour participer à ces deux manifestations. Pour vous inscrire au vide greniers, vous pourrez le faire, si vous le souhaitez, par internet via le site Hello Asso. Nous vous invitons à privilégier ce mode d'inscription plus simple pour nous.

Autour de ces dates, nous soutiendrons les associations qui nous appuient : la FCPE de l'école Jules Ferry pour son carnaval organisé le 18 mars et l'association Episol pour sa fête du jardin le samedi 12 avril. Venez également les soutenir.

A la fin du débat qui a eu lieu avec les élus à la suite de l'Assemblée Générale, le maire nous a annoncé la construction d'une nouvelle maison de quartier. Ensuite, il a laissé la parole à trois de ses adjoints qui, dans ce que d'aucuns appelleraient un sketch, ont distillé une information parcimonieuse sur le projet au cours. Si nous nous réjouissons de l'information (sachant qu'il reste à savoir où et quel projet) qui répond à une demande que nous faisons depuis longtemps, la méthode nous interroge. La communication semble plus importante que le projet, la forme plus importante que le fond.

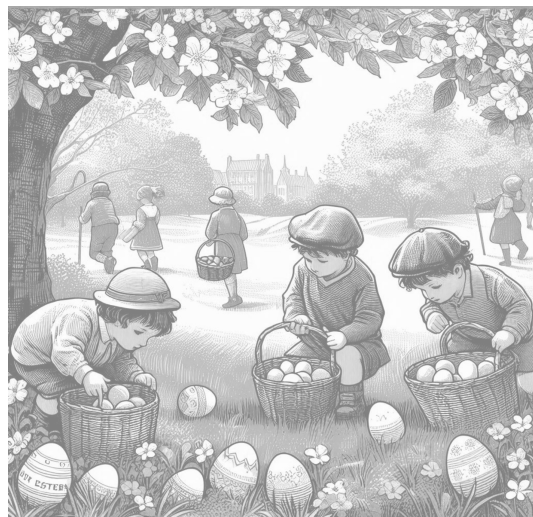
Prochainement

**6 avril
Place Chambrelent
Vide greniers**



**Installations
à partir de 9 heures
Ventes
de 10 heures à 17 heures
Apéritif offert à midi**
Voir page 5

**20 avril au Parc Lavielle
Chasse aux œufs**



**Inscriptions à 11 heures
Chasse à 11 h 30
apéritif offert à midi**



**Venez nombreux et déguisés
pour participer à ce rassemblement
Petite restauration
au Parc du Bois des Roses
(fonds destinés à l'APE)**

Rapport moral de l'assemblée générale 2024

2025, année des quatre-vingt-dix ans.

En 1935, sur les fondations du « Réveil de Brivazac », comité des fêtes récemment relancé, quelques habitants du quartier, qui en comptait assurément moins que maintenant, décidaient de créer le Comité de défense des intérêts et des fêtes de bienfaisance de Brivazac-Candau qui deviendra 65 ans plus tard, le Comité de quartier Brivazac-Candau. Cette décision fut prise lors de l'Assemblée Générale du 5 octobre 1935. Le président, M. Lavielle, était entouré de trois vice-présidents (MM. Hammel, Sourbé et Martin), d'un secrétaire général (M. Sirieix), d'un secrétaire adjoint (M. Tarry), d'un trésorier et d'un trésorier adjoint (MM. Lacoste et Loosdregt) et enfin d'un archiviste (M. de la Vega).

En plus des animations déjà très nombreuses (fêtes foraines, bals, banquets, arbres de Noël etc.), ces pionniers pensaient que, comme il a été rapporté dans l'« Indépendant » journal local de l'époque, « des questions très importantes étaient à résoudre, notamment l'organisation de la Défense des Intérêts de nos quartiers ».

En ces temps, notre quartier, même s'il comptait plusieurs commerces (restaurant, bars, épicerie...), était encore champêtre. Des anciens nous l'ont rappelé : les enfants allaient faire saucette dans le Serpent à côté de l'école qui n'existait pas encore.

Quatre-vingt-dix ans plus tard, notre quartier a bien changé. L'urbanisation s'est étendue, la campagne a laissé place aux pavillons, le Serpent a été busé : c'est à peine si les habitants du quartier savent qu'il est traversé par un ruisseau.

Durant ces années d'évolutions, les différentes équipes qui se sont succédées dans le fonctionnement du comité de quartier, sont restées attachées aux objectifs initialement fixés par ses créateurs. Elles ont continué, sous l'œil plus ou moins bienveillant des municipalités, d'organiser des moments de rencontre entre les habitants et de défendre les intérêts du quartier.

On peut entendre beaucoup de choses sous le terme « intérêts du quartier ». Sur ces vingt dernières années, les positions du comité ont toujours été décidées collectivement sur les éléments que vous nous fournissez lors des campagnes d'adhésions ou autres rencontres. Mais, comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, convaincus qu'il s'agit d'un sujet d'avenir, le développement durable guide nos réflexions et les positions que nous pouvons prendre sur certains sujets et notamment les mobilités douces. C'est pourquoi nous avons travaillé sur le plan vélo et continuons de suivre sa mise en place. C'est pourquoi, nous travaillons également sur un dossier concernant les cheminements piétons dans le quartier.

Votre comité de quartier a donc quatre-vingt-dix ans. A Pessac, s'il en existe de plus jeunes, d'autres ont plus de cent ans. La fédération des syndicats et comités de quartier fêtera ses quatre-vingt-dix ans l'année prochaine. Lors de nos recherches sur l'histoire du comité, nous avons même retrouvé les statuts d'un comité de quartier datant de 1905. C'est donc peu dire que les comités et syndicats de quartier sont véritablement ancrés dans la vie démocratique pessacaise, qu'ils font partie de l'histoire contemporaine et moderne de la ville.

On peut donc trouver dommage qu'aucune municipalité pessacaise n'ait souhaité innover dans la gouvernance de la commune et mettre en place les éléments d'une gestion participative en s'appuyant sur cette culture démocratique. D'autres communes ont su le faire.

Pourtant, mettre en place cette sorte de gouvernance permettrait certainement de lutter contre les dérives de notre vie démocratique que sont l'accaparement du pouvoir par quelques uns et la faible implication des habitants dans la vie de la commune, voire dans la vie démocratique à laquelle beaucoup ne croient plus. Cela permettrait, également, au citoyen de s'exprimer dans le cadre d'un intérêt général plutôt qu'en réaction à des projets

qui peuvent changer son voisinage.

Il est, bien sûr, possible que tous les sujets traités par une commune puissent ne pas entrer dans un tel schéma de fonctionnement. Toutefois, certains de ces sujets y gagneraient dans la qualité des dispositifs mis en place et en terme de réponse aux attentes des citoyens.

Cette frilosité au niveau de la gouvernance de la commune se retrouve inévitablement dans les actes.

Ainsi, pour la concertation, aucune règle ne semble dicter la manière dont elle doit se dérouler. Par exemple, sur des projets de voirie en dehors de notre quartier mais le concernant directement, nous avons été consultés pour celui concernant l'avenue du Chiquet mais pas sur ceux de l'avenue de Gradignan, de la mise en sens unique de l'avenue Laugaa ou encore de l'aménagement de l'intersection de l'avenue Jean Jaurès. Il nous faut trouver des subterfuges pour être informés et donner notre avis alors qu'il aurait été plus simple et plus constructif de s'inscrire dans un mode de concertation plus formel.

Par ailleurs, une meilleure écoute des citoyens éviterait que l'histoire ne bégaye. Ainsi, sur l'avenue Marc Desbats, lors d'un aménagement précédent en 1981, le président du comité de quartier de l'époque avait demandé le déplacement du transformateur qui nuisait à la sécurité des usagers. Il n'a pas été entendu et quarante-trois ans plus tard, ce transformateur pose les mêmes problèmes de sécurité pour les usagers piétons et vélos, sur un projet aménagement qui, par ailleurs, est plutôt de qualité. Le coût de cet aménagement nous est annoncé à 1 100 000 € alors que le déplacement du transformateur est estimé à 100 000 € soit moins de 10 % du montant global du projet. Qui peut décider de la valeur de la sécurité ?

Une dernière illustration des scories du temps passé qui perdurent serait le passage sous la voie ferrée rue du Bas Brion. Construit au milieu du XIX^{ème} siècle lors de la construction de la voie ferrée, le pont a certainement été calibré pour les charrettes à foin. Il n'est maintenant plus adapté à la circulation moderne surtout si l'on y ajoute les modes de déplacement doux. Pour les vélos, le retour vers notre quartier a enfin été sécurisé en fin d'année dernière avec la mise en place du feu. Mais pour les piétons, ce passage n'est pas pratique (deux : piétons s'y croisent difficilement) et certains ne se sentent pas en sécurité compte tenu de la largeur du trottoir et de la proximité de la circulation automobile. Si, à une époque, nous avons pu croire au tout voiture, il est maintenant clair, pour l'avenir de nos villes, qu'il faut développer les modes de déplacements alternatifs. Pour changer nos habitudes, il faut investir (ou plutôt rattraper le manque d'investissement qui n'a pas été fait) dans ces mobilités alternatives. On nous dit souvent que cet élargissement du passage coûterait trop cher, mais nous avons fait des propositions pour l'inclure dans des projets plus larges. Et finalement, comment évaluer un coût en regard des enjeux environnementaux et de sécurité ?

Pour finir, je voudrais saluer le travail de la fédération et particulièrement son action contre les nuisances aéroportuaires. D'abord pour sa participation constructive à la CCE (Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport) où elle défend les intérêts des habitants de Pessac. Ensuite pour les actions entreprises avec succès cette année (réunions publiques salle Bellegrave, rassemblements devant la mairie réunissant plus de 800 riverains puis devant Bordeaux-Métropole avec une centaine de riverains). Les idées défendues sont :

- suppression de la piste secondaire
- arrêt total des vols entre 22 h 00 et 6 h 00
- plafonnement du trafic au niveau maximal atteint en 2019 moins 15 %
- Adaptation des trajectoires de vol, en concertation avec les riverains, pour une moindre nuisance sur les secteurs habités

Nous avons vu avec les décisions du préfet en début d'année que le combat est loin d'être gagné, c'est pourquoi il est important de soutenir la fédération.

Je vous remercie.

Débat avec les élus : les questions et les réponses

Le débat, organisé à l'initiative du Comité de quartier, débute vers 16h en présence de Monsieur Franck Raynal (Maire de Pessac) accompagné de neuf élus de la majorité, de trois élus de l'opposition et de M. Sébastien Saint Pasteur (député de la circonscription).

Suite à la présentation des élus, le débat commence directement par les questions de la salle.

Aéroport

Il est demandé où en est-on au sujet de l'aéroport ?

Monsieur le Maire résume la situation en rappelant que, ces dernières années, le trafic aérien a beaucoup augmenté et que la piste secondaire a été beaucoup plus utilisée puisqu'elle a repris, proportionnellement, une part importante de cette augmentation. Il précise également que la piste secondaire arrive en fin de vie en 2026.

Il souhaite que la ville de Pessac ne soit pas affectée par le bruit généré par cette activité aérienne et plaide pour la suppression de la piste secondaire. Cette position est également soutenue par la Cour des Comptes, compte tenu du coût de sa rénovation.

Il estime également que, stratégiquement, Pessac ne doit pas être situé dans la zone de bruit et doit en rester au seul objectif de la suppression de la piste secondaire. Malgré les préoccupations exprimées par les élus et la population, le Préfet a décidé de maintenir la piste secondaire et de ne pas instaurer de couvre-feu. Monsieur le maire regrette également que, sur ce dossier, madame Christine Bost, présidente de Bordeaux-Métropole et/mais également maire d'Eysines, commune sur l'axe de la piste principale, se soit prononcée, au prétexte du partage des nuisances, en faveur du maintien de la piste secondaire sans respecter un minimum de réserve comme a su le faire son prédécesseur, également maire de Mérignac. Il regrette l'absence de débat au niveau de Bordeaux Métropole en rappelant que la réunion du 10 décembre sur ce sujet s'est déroulée en huis clos sans compte rendu. Ainsi, les 50 000 habitants soulagés par la fermeture de la piste secondaire n'ont pas été entendus face aux 2 000 habitants impactés sous la piste principale. Il regrette également que le moment politique au niveau national ne soit pas favorable.

Concernant les vols de nuits, monsieur Jean Claude Juzan, président de la fédération des syndicats et comités de Pessac, souligne que la position du Préfet sur l'utilisation des avions les moins bruyants n'est pas acceptable car les compagnies aériennes, elles-mêmes, reconnaissent que leur flotte n'est pas à la hauteur des normes de bruit requises. Il mentionne également une enquête d'utilité publique sur les nuisances sonores qui doit démarrer fin février.

Enfin, il rappelle que la pétition en faveur de la fermeture de la piste secondaire est toujours en ligne et qu'il est possible de la signer. Elle a recueilli aujourd'hui 7 500 signatures.

Monsieur Saint-Pasteur rappelle les actions qu'il a entreprises auprès du préfet dont il critique la méthode de choix qui n'a pas pris en compte tous les éléments. Il a rendez-vous prochainement avec le ministre des Transports et rappelle que la mobilisation citoyenne reste très importante car le dossier n'est pas encore clos. Un habitant du quartier se demande si l'augmentation de trafic et les nuisances qui y sont liées viennent principalement de l'augmentation du trafic des compagnies low coast. Monsieur le maire répond que c'est d'autant plus vrai qu'il n'y a pas de réglementation sur l'aéroport de Bordeaux.

Il est demandé pourquoi il y a une telle disparité entre les différents aéroports français mais aucune réponse n'a pu être apportée.

Il est demandé quel recours aura Pessac si la décision finale maintient cette piste secondaire.

Monsieur le maire répond que la ville de Pessac pourrait, une fois la décision prise, engager un recours administratif en arguant la perte de valeur des biens immobiliers puisque Pessac, n'étant pas dans la zone de bruit de l'aéroport, aucune information sur les nuisances n'est obligatoire lors des transactions. Par ailleurs, deux enquêtes d'utilités publiques permettront de remonter le mécontentement des riverains : celle sur les vols de nuits et celle sur le bruit dans la métropole. Enfin, il reste les manifestations sous différentes formes.

A la fin de cette question, monsieur le Maire évoque le soutien potentiel du ministère des Finances qui a reconnu que le maintien de la piste secondaire pourrait coûter cher et du ministère des Armées à cause du camp de Souge fortement impacté par l'utilisation de la piste secondaire.

Éclairage Public

Une riveraine signale que l'éclairage public est insuffisant à partir de 18 h au niveau du passage piéton de la place Chambrelent et également dans l'avenue de Brivazac à la sortie de l'école.

Monsieur le maire explique qu'un plan de remplacement des ampoules classiques par des LED a été lancé sur trois ans. Le problème technique concernant l'intensité lumineuse a été identifié : l'éclairage public, à Pessac, est commandé par environ quatre cent cinquante armoires électriques qui ne peuvent pas (ou difficilement) gérer les deux types d'éclairage en même temps. La mairie n'a pas donné de délai sur la résolution du problème sur le quartier. On peut penser qu'il sera au maximum de trois ans. Par ailleurs, il est signalé que, avenue des

Échoppes, une zone entre deux lampadaires est mal éclairée. Monsieur le maire propose qu'un lampadaire soit rajouté. Monsieur Mari invite également les habitants à utiliser la nouvelle application "Ma ville facile" pour signaler ces problèmes d'éclairage.

Contresens cyclables

Comme l'année dernière, il est signalé que les peintures signalant les contresens cyclables sont effacées. Par ailleurs, nous attendons toujours la position de la mairie sur la limitation de vitesse des voitures dans ces voies à contresens cyclables. Il semble que, sauf décision de la municipalité, le code de la route implique une limitation par défaut à 50 km/h. Monsieur Mari répond que pour traiter ces problèmes, il attendait un retour du comité notamment à la suite de la réunion qui avait eu lieu en mairie sur la rue scolaire. Il lui est répondu que ne pas intervenir au prétexte qu'il attend des retours de la part du comité n'est pas une réponse acceptable, qu'il mélange les problèmes et qu'il ne peut pas rendre responsable le comité de l'inaction sur le sujet.

Monsieur le Maire prend acte pour que le marquage au sol soit refait et questionne la salle de ce qui est souhaité par les riverains concernant la limitation de vitesse de circulation. Une majorité dans la salle se dégage sur une limitation à 30 km/h à l'intérieur du quartier.

Le Maire acte l'installation de panneaux de limitation de vitesse à 30 km/h dans les rues internes du quartier, tout en maintenant une vitesse de 50 km/h sur les voies structurantes : avenue de Candau, avenue Marc Desbats, avenue de la Mission Haut Brion et avenue Schweitzer.

Avenue de Candau

Une habitante interpelle la mairie sur les difficultés de circuler à vélo sur l'avenue de Candau.

Monsieur Landreau répond que le problème a été identifié et est inscrit au plan vélo. Il lui est rappelé qu'il n'a pas été considéré comme urgent puisqu'inscrit au delà de 2026. Monsieur Landreau reprend en précisant que l'avenue de Candau mesure mille cinq cents mètres. La largeur de voirie ne permet pas de tracer des bandes cyclables et la mise en place d'un chaucidou n'est pas possible à cause de la circulation de voitures trop importante. Le réaménagement de cette avenue serait de l'ordre de trois à quatre millions d'euros.

Un projet de requalification de l'avenue serait donc à venir mais pas avant cinq à dix ans.

Formations aux écoles et collèges

Il est rappelé qu'une intervention de prévention routière est faite par la police municipale dans les écoles et collèges.

M. Landreau précise qu'à la sortie du CM2 chaque enfant de Pessac reçoit un kit de sécurité vélo. Il est décidé qu'une campagne de prévention avec rappel des bonnes pratiques du code de la route sera faite sur le OP de Pessac.

Projets Immobiliers

Il est demandé où en est le projet de construction en face de l'intersection entre l'avenue Jean Jaurès et la rue du Bas Brion (en face du magasin Leclerc). Notamment, le trou rempli d'eau inquiète quant aux moustiques. Monsieur Benoît Rautureau informe l'assemblée que le promoteur du projet (Anthélio) a fait faillite. Un liquidateur a été désigné pour trouver un repreneur et chercher le moyen d'indemniser les acheteurs engagés. Il est également demandé où en est le projet Vinci, avenue de Candau. Monsieur Rautureau rappelle que le permis de construire a été accordé pour quarante et un logements et que la zone humide sera rachetée par la ville. Le projet se fera vraisemblablement, même s'il a pris beaucoup de retard et qu'aucune échéance n'est connue par la

mairie. Un membre du comité souligne que le projet et la vente de ces futurs appartements n'apparaissent plus sur le site de Vinci.

Maison de Quartier

Le Maire annonce un projet de nouvelle salle de quartier. Il s'inscrit dans un projet plus vaste de construction d'une salle de taille intermédiaire entre la salle Bellegrave (mille places debout) et la salle de l'Orangerie (deux cents places debout). Cette salle pourrait être également utilisée par le comité de quartier de La Paillère Compostelle. Pour l'heure, aucune information supplémentaire n'est donnée, notamment sur le site d'implantation prévu (dans le quartier ou hors quartier Brivazac Candau ?). Rendez-vous est donné le 22 mai à 15 h 30 (départ à pied depuis la salle de quartier Rue Dunant) pour une balade urbaine et découvrir le lieu envisagé pour cette construction, et une réunion prévue le 4 juin (18 h salle Romy Schneider au Cinéma Jean Eustache) sur la préparation du cahier des charges.

Activités CA CQBC

- 07/02/2025 : Réunion DVAE (vie associative)/Comités Fédération (1 membre CA CQBC) ;
- 10/02/2025 : Commission site internet CQBC ;
- 13/02/2025 : Commission urbanisme Fédération (2 représentants CA CQBC) ;
- 15/02/2025 : Assemblée Générale CQBC ;
- 18/02/2025 : Réunion avec EPI'SOL pour préparation de la fête du jardin (2 représentants CA CQBC) ;
- 24/02/2025 : Conseil d'administration CQBC ;
- 26/02/2025 : Réunion commission "90 ans" CQBC ;
- 06/03/2024 : Commission animation CQBC

Compte rendu de l'AG

L'Assemblée Générale ordinaire du comité de quartier s'est déroulée le samedi 15 février 2025. Quarante huit membres étaient présents (quarante et un) ou représentés (sept). Au cours de cette réunion, le rapport moral a été lu puis le rapport d'activités et le bilan financier ont été présentés et approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés. Le montant de la cotisation a été fixé, à la majorité, à 3 €. Le conseil d'administration (voir composition ci-après) a été élu. Il a enregistré deux départs et un nouveau membre (Karen David).

Sujets évoqués lors de l'Assemblée Générale :

Nuisances aéroportuaires

Jean Claude Juzan, président de la fédération des syndicats et comités de quartier précise que, malgré les différents rassemblements et pétitions, le préfet a annoncé le 29 janvier 2025, sa décision de proposer au ministre des transports le maintien de la piste secondaire et la mise en place du scénario le moins contraignant pour les compagnies aériennes pour ce qui concerne l'étude EIAE (Étude d'Impact selon l'Approche Équilibrée). Il n'y aurait donc pas de couvre-feu la nuit entre 22 h et 6 h du matin comme demandé par l'ensemble des associations de riverains. L'aéroport de Bordeaux Mérignac sera, avec celui de Lille, le seul aéroport de France à maintenir les vols de nuits. Par ailleurs, les règles, notamment sur le niveau sonore des avions, définies dans le scénario retenu, ne seront pas appliquées avant longtemps par les compagnies aériennes qui reconnaissent leur difficultés à s'adapter compte tenu de l'état de leur flotte et des constructeurs d'avions qui ne peuvent pas les fournir dans les délais. La fédération, soutenue par plusieurs communes, s'est opposée à ces décisions. Et c'est le ministre des transports qui prendra la décision finale. Il faut donc continuer d'agir :

- 1) En signant et envoyant au ministre des transports une lettre rédigée par la fédération signifiant l'opposition de chaque habitant aux décisions prises.
- 2) En signalant sur le site de l'aéroport, toutes les nuisances sonores subies ;
- 3) Indépendamment des problèmes liés à l'aéroport, Bordeaux Métropole a engagé une étude sur les nuisances sonores de toutes origines que subissent les habitants de la métropole. Il faut se saisir de l'enquête qui doit être lancée le

26 février pour signaler les nuisances des avions. Pour finir, il est rappelé que le ministère rend sa décision en 2026 mais la piste secondaire n'est plus aux normes et il est urgent de la rénover sachant que le budget prévu est de 20M €.

Aménagements sous le pont SNCF, rue du Bas Brion
Des riverains rappellent que tous les cyclistes n'utilisent pas le feu du pont de chemin de fer au retour depuis le centre Leclerc. Par ailleurs, il est remarqué que le panneau, dans le sens retour vers le quartier, signalant la priorité des cyclistes, n'est plus d'actualité avec la mise en place du feu. Il est également rappelé que l'utilisation de ce passage est toujours délicat pour les piétons. L'élargissement, d'une manière ou d'une autre, doit être réalisé. Le comité rappelle la proposition qu'il a faite auprès de Bordeaux métropole, pour la modification de l'itinéraire 14 du réseau RÈVE du plan vélo métropolitain qui passerait avenue des Échoppes, rue du Bas Brion pour rejoindre l'avenue Nancel Pénard. Dans ce cas, il est nécessaire d'élargir le passage sous le pont de la voie de chemin de fer et permettrait un financement sur le budget du plan vélo métropolitain.

Résultat financier

Rubrique	Recettes	Dépenses	Balance
Fonctionnement Gestion	0	574	-574
Subventions	5 000	0	5 000
V & V et annonceurs	280	2 561	-2 281
Vide Grenier	1 048	627	422
Chasse aux Œufs Pâques	0	182	-182
Adhésions	4 301	0	4 301
Fête Champêtre	473	1 946	-1 474
On s'en met plein les poches	0	952	-952
Repas d'Automne	28	359	-331
Halloween	39	252	-213
Noël	0	1 502	-1 502
Caisse épargne	108	0	108
Sous-total par action	11 276	8 956	2 320

La Foire... (oups! ...Vide grenier) dimanche 6 avril 1935... (oups! 2025)

La foire du comité de quartier Brivazac Candau commence dès 10h : marché aux fleurs, foire aux jambons, brocante sur les trottoirs, elle contient, de tradition, tous les éléments pittoresques et d'intérêt.

Les Parisiens ont la foire aux pains d'épice, le marché aux puces... A Pessac, il y a la foire du comité de quartier Brivazac-Candau, qui englobe la brocante, la ferraille, les jambons, la mortadelle, les fleurs, le miel, les bouquinistes. La foire ouvre le dimanche 6 avril, année de la fête des 90 ans du comité de quartier.

De passage à Pessac, un Bordelais nota ainsi ses impressions : « C'était un jour de foire, vous auriez vu, sur la place Chambrelent, quantité de ferrailles et autres ustensiles ménagers par terre. On a là bon marché ce qui coûte bien cher ailleurs ». La foire offre un spectacle à la fois intéressant et pittoresque. Les horticulteurs dressent leur inventaire, le bric-à-brac déploie toute sa pompe. Les marchands se groupent place Chambrelent.

La foire de Brivazac Candau jouit d'une grande renommée dans notre contrée ; on y vient de loin à la ronde. Et les visiteurs de cette foire ne manqueront pas, cette année comme les années précédentes, d'amener leurs enfants pour qu'ils prennent l'air et qu'ils aient une santé robuste.

Voyez nos prix, comparez nos qualités et... concluez.

Inscriptions des exposants :

- Habitant hors quartier : prix 10 € l'emplacement.
 - Habitant du quartier : Gratuit avec une caution de 10 €, remboursée sur place. Attention la caution n'est pas remboursée si vous annulez après le 4 avril à 17 h.
- Détails pratiques pour le 6 avril 2025 :
Arrivée des exposants : 9 heures.
Installation autorisée après passage à l'accueil : entre 9 et 10 heures.
Début des achats : 10 heures. Les voitures doivent avoir libéré l'avenue du

Rond-Point avant 10 h.

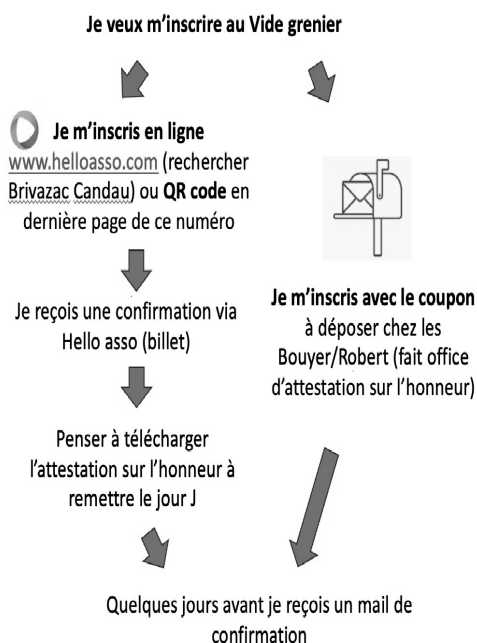
Buvette toute la journée, paiement CB possible : boissons fraîches, chaudes, sandwichs, pâtisseries et plus encore. Animation musicale : tout au long de la journée, ambiance festive garantie. Fin des ventes et rangement des emplacements : 17 heures.

A ne pas oublier :

- Argent en espèces, chèques ou CB : pour vos achats à la buvette.
- Sacs poubelles : pour garder votre emplacement propre.
- Don de pâtisseries : contribuez à la buvette avec vos délicieuses créations;
- Indiquer si vous avez une préférence d'emplacement avec votre inscription.

Vous pouvez utiliser la méthode « à l'ancienne... 1935 » en remettant votre attestation/inscription à Dominique Bouyer ou à Frédérique Robert.

Ou alors vous pouvez opter pour la méthode « à la mode... 2025 », rapide et facile, en vous inscrivant via le site Hello Asso. Vous trouverez ci-dessous la procédure à suivre.



Chasse aux œufs



Il ne faudra pas avoir oublié de régler vos montres à l'heure d'été en ce **dimanche 20 avril**, car les cloches n'attendront pas.

Donc, les parents, vous êtes priés de bichonner la tenue de vos aventu-

riers, avec, notamment, des chaussures étanches ou, mieux, des petites bottes (le souvenir du festival du « marais » de l'an dernier, pour les présents, étant passés par là), des vêtements chauds, (en avril n'oublie pas ton holofil...) sans oublier le petit panier ou sac pour les œufs ramassés.

Bon, côté conseils, c'est fait. Ah oui, à quelle heure devez-vous arriver pour les inscriptions et répartition par tranches d'âge, nous pensons que 11 h serait respectueux du sommeil de chacun, qu'en pensez-vous? Ainsi sur le coup de 11 h 30 le « grand poussin jaune » pourrait-il donner le signal de la chasse aux œufs.

Un gros midi plus tard, on assistera à la mise en commun des pépites de chacun pour une redistribution équitable. Tout en sachant, pour les plus gourmands, qu'il y a toujours du rab en fin d'inventaire, de quoi contenter ces nombreuses mimines insatiables qui se tendent timidement, on ne sait jamais...

Bon, côté déroulement, c'est également fait. Ah oui, j'allais oublier l'instant des parents maintenant. Nous aurons dressé nos tables pour le traditionnel apéro, avec jus de fruits pour les petits chasseurs et vos kirs variés pour les parents.

Bon, côté innovation, il se pourrait que l'aire de cueillettes des œufs pour les plus grands dans le champ du dessus soit déplacée. Mais nous nous adaptons. Et l'essentiel, partager ce moment unique de l'année dans la bonne humeur avec vous que nous attendons nombreux, sera bien là.

attestation devant être envoyée à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au maire de la commune d'organisation

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER du 6 avril 2025 à Pessac, pl Chambrelent à remplir en lettres bâton, très lisibles

Comité
de Quartier
Brivazac-Candau

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Né(e) le à Département : Ville de naissance :

Adresse : CP Ville :

Tél. Email : N° immatriculation de mon véhicule :

Titulaire de la pièce d'identité N° Délivrée le par

Declare sur l'honneur : ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce), ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le
Signature

**Attestation/Inscription à déposer au plus tard le 03/04/2025 à 21 h chez Dominique BOUYER
au 43 avenue de Brivazac ou chez Frédérique ROBERT au 120 avenue de Candau**

Les beaux jours arrivent, les moustiques Tigre avec !



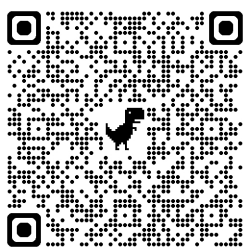
Bien installé à Pessac depuis maintenant 10 ans, le moustique Tigre *Aedes albopictus* vient nous ennuier lorsque nous voulons profiter des beaux jours. Ce moustique se déplace peu, dans un rayon de 150 m, c'est donc dans votre jardin ou celui de

vos voisins qu'il est né (enfin qu'elle est née car seule la femelle pique).

Il ne nous laisse pas de répit, alors faisons comme lui ! Commençons à supprimer ses lieux de ponte dès le printemps ! C'est à dire : ranger, éliminer et nettoyer tous les endroits où il y a de l'eau stagnante ou qui pourrait stagner... jouets des enfants qui traînent, coupelles, pots, tuiles, etc. Pour ce qui ne peut pas être vidé, couvrons-les avec des voiles de moustiquaires : récupérateurs d'eau de pluie, descente de gouttière, regard... (voir tutoriels vidéo en lien, page ARS ou Bordeaux Métropole). Il existe également des larvicides biologiques à mettre directement dans les récipients que l'on ne peut pas vider facilement (coupelles de pots de fleurs, etc), sans danger pour l'environnement.

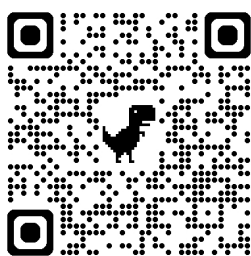
C'est aussi un geste de salubrité publique, car le moustique Tigre peut être porteur de maladie (Dengue, Chikungunya, Zika). Si chacun fait attention et en parle à son voisin, nous pourrions reprendre possession de nos jardins et parcs ! N'attendons pas qu'ils soient de retour pour agir !

Pour vous aider :
un tutoriel



<https://www.bordeaux-metropole.fr/a-votre-service/services-aux-particuliers/environnement-sante/comment-supprimer->

et les bons gestes



moustique-tigre
<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/media/126120/download?inline>

Participez à la consultation publique sur le bruit !

Bordeaux Métropole met à jour son Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

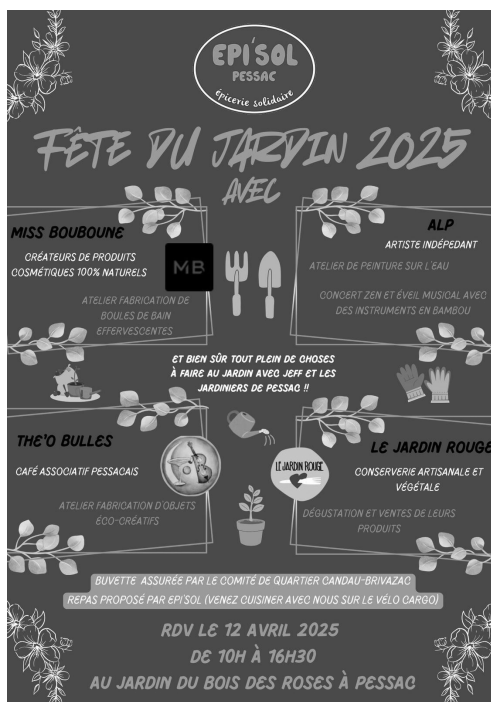
Ce plan concerne tous les types de bruit : routes, trains, avions et industries. Il établit un diagnostic du territoire et prévoit des actions pour les cinq prochaines années. C'est l'occasion de remonter les nuisances sonores que vous subissez quotidiennement et notamment celles de l'aéroport.

Cette consultation publique a lieu du 26 février au 25 avril 2025.

Vous pouvez participer à cette consultation, soit physiquement en vous rendant au pôle territorial Sud : Bersol bâtiment C, 28 avenue Gustave Eiffel à Pessac, soit sur le site internet <https://participation.bordeaux-metropole.fr/processus/PlanPreventionBruit>



Le jardin du Bois des Roses est en fête le 12 avril !!!



EPI'SOL Pessac et ses partenaires vous attendent nombreuses et nombreux entre 10 h et 16 h 30 pour faire vivre ce beau jardin partagé.

Au programme : musique, ateliers créatifs, dégustation de bons produits, atelier cuisine, buvette, ateliers jardinage et maraîchage, produits cosmétiques naturels... mais, surtout, convivialité, partage et découvertes.

Pour les petits et les grands... Il n'y a pas d'âge pour avoir la main verte !

RDV bientôt sur le site web (www.episolpessac.org) et les réseaux sociaux d'EPI'SOL (@episolpessac) pour « plus d'infos ».

LA CONSEILLÈRE
immobilier

L'immobilier en toute sérénité

79 bis avenue Jean Jaurès
33600 Pessac
05 57 26 94 35
www.laconseillere.com

OCORDO
LA SOLUTION À VOS TRAVAUX
Intérieurs & Extérieurs

| EXTENSION |
| RÉNOVATION |
| TRAVAUX |

OCORDO TRAVAUX PESSAC : votre agence

07 88 90 17 34 5 avenue de Candau
33600 PESSAC

www.ocordo-travaux.fr

Réduire ses factures d'énergie
Comment faire ? Est-ce rentable ?

**PHOTOVOLTAÏQUE
POMPE à CHALEUR**

Depuis 19 ans, 1001 Soleils, réalise des installations autour de chez vous

www.soleils.biz

M.Blin 07.67.80.76.43 - samuel.blin@soleils.biz

NOM	PRENOM	ADRESSE	PORTABLE	Cadre De Vie	Animations	Communication	BUREAU
Membres actifs							
AUBERTIE	Vanessa	Place Chambrelent	06 75 25 25 77	X	X		
BIGNON	Emmanuelle	26, avenue de Brivazac			X		
BOINNE	Raphaël	7, avenue des Echoppes		X			
BONNARD	Damien	11bis, rue Jean Charcot		X	X	X	Vice président
BONNARD-GENNARO	Séverine	11bis, rue Jean Charcot	06 29 98 11 35	X	X	X	Secrétaire
BURTIN	Dominique	37, avenue de Candau	06 20 56 74 29	X	X	X	Président
COTIN	Elodie	11, avenue des Echoppes		X			
DAVID	Karen	24, rue du Bas Brion	06 59 90 18 62			X	
DENIS	Aurélien	10, rue des Bengalines				X	
MARTY	Claudine	55, avenue des Echoppes	06 84 16 26 29		X		
LECHANOINE	Michel	20, rue George Brassens			X		
PUJOLLE	Christian	11, rue des Bengalines	07 66 23 77 13		X	X	
ROBERT	Frédérique	120, avenue de Candau	07 82 70 54 50	X	X	X	Trésorière
VEILLON	Sabine	69, avenue Marc Desbats	07 70 00 91 04		X	X	
VERBIEST	Marion	3, rue Léo Valentin	06 52 56 04 25		X		
Membres invités permanents							
COX	Lucy	33, avenue Pierre Corneille					
VIGNAUD	Julie	8, rue Graham Bell		X	X	X	

Faire des signalements aux services

Les divers services se sont dotés de systèmes d'informations informatisés qui n'ont pas été conçus pour prendre en compte le nombre d'habitants représentés par chaque signalement fait par des organismes représentatifs comme votre Comité de Quartier. Ainsi, pour permettre une meilleure prise en compte de vos remarques, nous vous invitons à intervenir, vous aussi, directement auprès des services concernés et, en même temps, nous vous prions de nous informer de vos interventions.

Transports en commun :

- Par courrier : TBM Service Client – 10-12 boulevard Antoine Gautier – CS 31211 – 33082 BORDEAUX CEDEX ;
- Par internet sur le site de TBM : vous devez d'abord « créer votre espace personnel » puis vous connecter, puis (onglet en haut à droite) : « aide et contact », puis (tout en bas de la page) « contactez-nous ».

Pour tous les domaines de la vie

courante : voirie, éclairage public, transports, sécurité, propreté, gestion des déchets, écoles, culture, etc. :

- Par courrier : Mairie de Pessac – Place de la Ve République – 33604 PESSAC CEDEX ;

- Par téléphone : 05 57 93 63 63 ;
- Par courriel : espaces-publics@mairie-pessac.fr ;
- Par le site internet de la ville de Pessac : en bas de page « nous contacter » ;
- **Ou, nouveau, avec l'application « ma ville facile »** à télécharger sur votre téléphone.

A savoir, la mairie déclare répondre à toutes les demandes par le moyen (courrier, téléphone, courriel) utilisé pour faire le signalement.

Nous vous conseillons d'adresser à Bordeaux Métropole un double de vos signalements faits à la Mairie de Pessac :

- Par courrier : Bordeaux Métropole – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 BORDEAUX CEDEX ;
- Par téléphone : 05 56 99 84 84 ;
- Par le site internet de Bordeaux Métropole : en bas de page « nous contacter ».



Nuisances aéroportuaires

Pour exprimer votre position :

- Signalez sans retenue sur le site de l'aéroport les nuisances que vous subissez (vous n'êtes pas limité en nombre de plaintes !)



- Signez la pétition mise en place par la ville de Pessac depuis le 10 février 2022 ! (Sur le site de la Ville de Pessac) Cette pétition demande la suppression de la piste sécante, l'interdiction des vols de nuit et elle appelle à un développement raisonné de l'aéroport et du trafic aérien.



- Ecrivez au Ministre pour lui exposer votre opposition au maintien et à la rénovation de la piste secondaire ! Un modèle de courrier est disponible sur le site de la fédération des quartiers de Pessac.

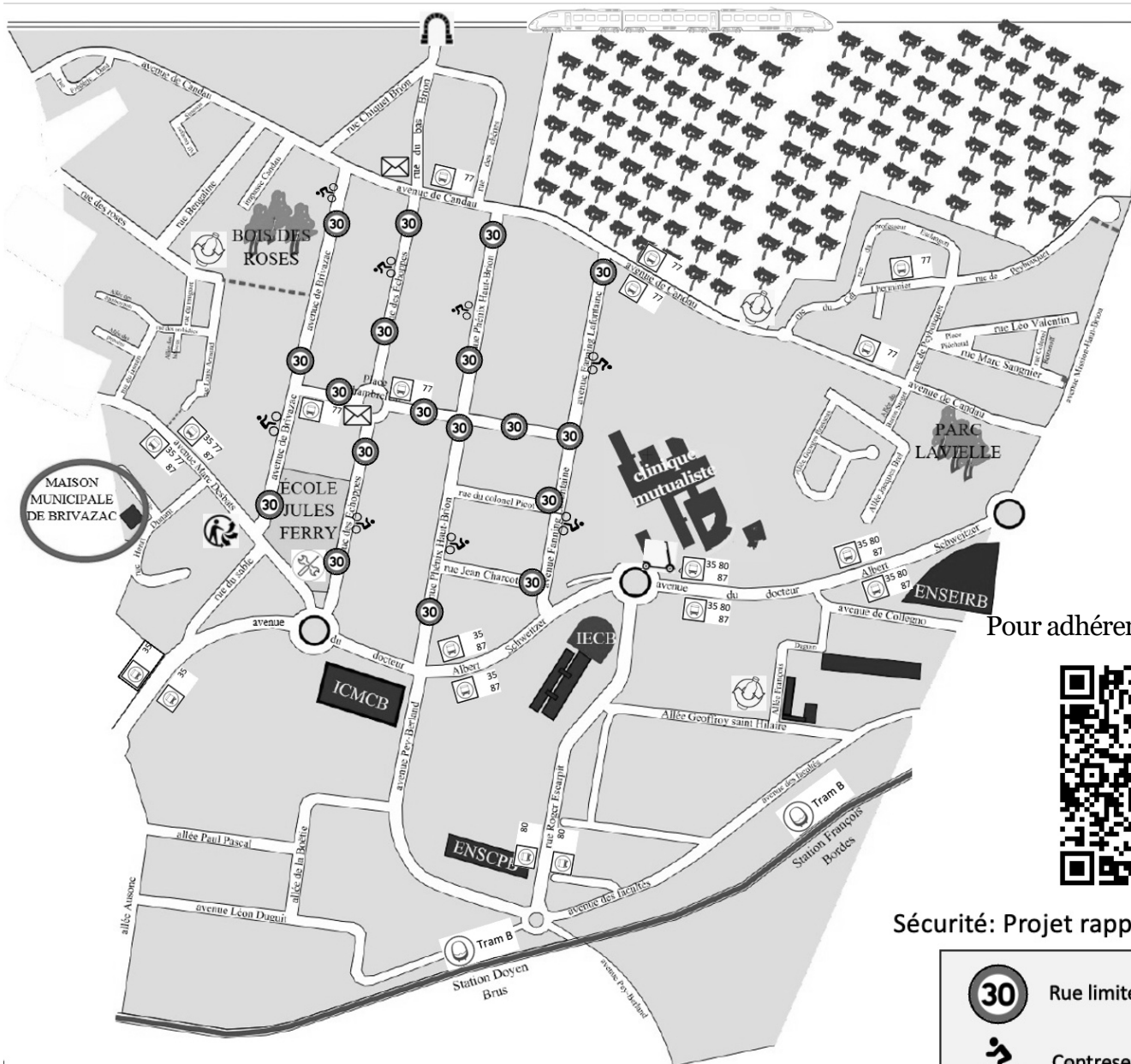


Plan du Quartier Brivazac-Candau

Règles de circulation :

Dans le quartier comme ailleurs, il est dangereux et inutile de stationner sur ou à cheval sur le trottoir. Cela empiète sur le territoire des piétons et c'est passible d'une contravention. En dehors de tout marquage au sol de stationnement, celui-ci doit se faire sur la chaussée de façon bi-mensuelle alternée. Le stationnement à cheval est autorisé sur une portion de l'avenue de Candau, et il est impératif de redoubler d'attention en raison de la perte de visibilité.

De plus, il existe dans le quartier des contre-sens cyclables, permettant aux deux-roues non motorisés de circuler dans des rues à sens unique, à l'inverse des automobilistes. De nombreux enfants notamment les empruntent pour se rendre ou revenir de l'école qui se trouve dans notre quartier. Cette pratique nouvelle qui tend à se développer, ne nous est pas toujours familière. La prudence est donc de mise et s'accompagne du respect de la limitation de vitesse.



Pour adhérer via Hello Asso



Sécurité: Projet rappel signalisation



Rue limitée à 30 km/h



Contresens cyclable

Ramassage des Ordures Ménagères :

- **Bac gris : déchets génériques : mercredi matin**

- **Bac vert/jaune : tri recyclable : jeudi matin**

Il est par ailleurs rappelé que les bacs ne doivent pas séjourner sur les trottoirs, mais être déposés et rentrés au plus proche de la collecte. Il en va du respect de chacun, notamment des piétons qui ont vocation à marcher sur les trottoirs.

- Déchets verts : Renseignements à la mairie pour obtention du bac dédié et du calendrier.

Les conteneurs à verre reçoivent les bouteilles en verre recyclable. Les couvercles et les cartons de transports ne doivent pas rester sur place et sont à jeter dans votre bac gris. Merci d'y penser au prochain voyage



Station vélos et trottinettes libre service



Arrêt de bus



Arrêt de Tram



Point de collecte du verre



Station réparation/gonflage vélo



Point de collecte de livres et vêtements



Boîte aux lettres La Poste

Accès piétons